

DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE NAVARRENNX

ARRÊTÉ MUNICIPAL
20260706

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le Maire de la Commune de NAVARRENNX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1 et L.3334-2,
Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020-05-13-003 du 13 mai 2020 réglementant la vente de boissons alcooliques dans le département des Pyrénées-Atlantiques,
Vu la demande en date du 06 juillet 2026 de David GANDER, représentant la société Shakespeare, sollicitant l'autorisation d'ouvrir successivement plusieurs débits de boissons temporaire à l'occasion d'animations estivales,

ARRETE

Article 1er : David GANDER est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire, en vue de la vente ou de l'offre de boissons des groupes 1 et 3, lors des événements suivants et sur les lieux d'implantation précisés ci-après :

- « Mardis Musicaux Navarrenx » : les 07, 13, 14, 21 et 28 juillet 2026; 11 et 18 août 2026 de 18h à 23h sur l'allée des Tilleuls,
- Marché des Producteurs de Pays : le 31 juillet de 18h à 23h sur la place Darralde

Article 2e

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons et notamment à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2020 précité.

Article 3e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONEIN
- David GANDER, représentant la société Shakespeare

Fait le 06 juillet 2026 à Navarrenx

Le Maire,
Nadine BARTHE

